
Membres en exercice : 11

Séance du 24 octobre 2023

Présents : 9

Votants : 10

Le 24 octobre 2023 l'Assemblée régulièrement convoqué le jeudi 19 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Claude PATTE

Sont présents: Sylvie BRUTEL, Françoise CORBILLON, Dorothée HAUTBOUT, Bernard HENNION, Patrick HOUZIAUX, Dominique LOEUILLET, Claude PATTE, Valérie PRIEZ, Eric VAN OOST

Représentée : Marie-Paule POUPART par Eric VAN OOST

Excusée : Eliza ROHAUT

Secrétaire de séance: Françoise CORBILLON

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2023
- 2/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 3/ Convention de financement de la Maison de santé pluridisciplinaire de Crécy-En-Ponthieu
- 4/ Désignation des représentants au Pays d'Art et d'Histoire
- 5/ ESAT de Marcheville (Espaces verts)
- 6/ Acquisition d'un bien vacant (3 route de Vron)
- 4/ Préparation du repas des aînés et cérémonie du 11 novembre, Noël, Nouvel An
- 5/ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 20 septembre 2023 n'ayant apporté aucune remarque a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet: Participation financière de la commune au financement des dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Crécy-En-Ponthieu et signature de la convention d'engagement - DE 2023_20

Vote : Pour : 7 + 1 pouvoir Abstention : 1 Contre : 1

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Crécy-En-Ponthieu sollicite une aide financière des communes de la patientèle pour faire face à l'accroissement des dépenses à supporter par médecin et au risque d'arrêter les services de permanence des soins avec le départ à la retraite en 2024 d'un médecin. En effet, les charges reposent pour l'essentiel sur la présence de deux secrétaires médicales indispensable au maintien du label et garant de la permanence d'accueil des patients toute l'année. Ces coûts sont supportés par les médecins dont le nombre décroissant conduit, en plus d'un surcroît de travail, à un déficit d'attractivité à l'installation de jeunes médecins au sein de la MSP.

C'est pourquoi, à l'occasion de réunions organisées à l'initiative du coordinateur de la MSP en lien avec la commune de Crécy-En-Ponthieu, il a été proposé une participation financière des communes pour une durée maximale de 3 années à compter de 2024, selon une clé de calcul à l'habitant et la prise en compte de la proportion de patients de la commune suivis par la MSP.

Le montant proposé est indicatif et peut faire l'objet d'une révision selon l'avis rendu par le Conseil.

Le Maire indique que cette délibération est soumise au vote dans toutes les communes concernées. La signature de la convention sera opérée avec toutes les communes engagées à l'occasion d'une rencontre publique en fin d'année 2023.

Le Maire informe que le vote engage la dépense budgétaire pour les 3 années à venir, sauf si la convention est résiliée avant le terme de l'engagement.

Le Maire indique la possibilité pour les communes de verser une subvention à un établissement privé participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales, selon l'article L1511-8 du CGCT. Enfin, le Maire précise que le versement proposé a un caractère exceptionnel et ne peut faire l'objet d'une répétition de sollicitations d'autres établissements.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le montant de la participation financière

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, **décide** :

- être favorable à la participation financière de la commune au fonctionnement de la Maison Médicale de Crécy-En-Ponthieu
- le montant de la participation financière annuelle de 596,83 € pour une durée maximale de 3 années qui sera imputée au budget de la commune pour les exercices 2024, 2025 et 2026
- d'autoriser le Maire à l'exécution de la présente délibération.

Sens des votes :

POUR : Claude PATTE, PRIEZ Valérie, HOUZIAUX Patrick, CORBILLON Françoise, BRUTEL Sylvie, HAUTBOUT Dorothee, VAN OOST Eric

POUVOIR : POUPART Marie-Paule

ABSTENTION : LOEUILLET Dominique

CONTRE : HENNION Bernard

Objet: Nomination d'un suppléant pour le Comité de Pilotage du Pays d'Arts et Histoire - DE 2023 21

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie des 48 communes du nouveau Pays d'art et d'histoire Ponthieu Baie de Somme labellisé depuis le 29 juin 2023.

Le portage et la mise en oeuvre de la convention Pays d'art et d'histoire est confiée au Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées qui accueille un service dédié au label. Des instances de gouvernance politiques et techniques doivent également être installées pour assurer le suivi de convention. Par conséquent, il convient de désigner un représentant élu titulaire et un représentant élu suppléant qui pourront participer aux assemblées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNNE :

Madame Valérie PRIEZ représentante élue titulaire et Monsieur Claude PATTE, représentant élu suppléant au "Pays d'art et d'histoire Ponthieu baie de Somme".

ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de MARCHEVILLE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa demande de devis auprès de l'ESAT basé sur la commune de Marcheville afin d'effectuer des travaux de tonte et notamment d'entretien du cimetière et ses abords à partir de 2024. D'autres travaux sur la commune pourront être confiés à cet organisme en fonction des besoins. Ce service permettra à l'employé technique de consacrer plus de temps aux autres tâches qui lui sont attribuées, telles que des travaux liés aux bâtiments. L'Assemblée émet un avis favorable au recours de ce service.

Acquisition d'un bien vacant (3 route de Vron) :

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 20 juin 2023, le Conseil Municipal l'avait autorisé à dresser un arrêté municipal constatant la vacance du bien situé 3 route de Vron. Conformément à cet arrêté, il a été affiché pour une période de 6 mois, sur la parcelle concernée et à la mairie à compter du 1er octobre 2023 ainsi que publié au journal d'annonces légales de la Gazette paru le 10 octobre 2023.

Préparation du repas des aînés et cérémonie du 11 novembre, Noël, Nouvel An :

Les colis des aînés ainsi que les cadeaux pour les enfants seront distribués le 9 décembre 2023. Le calendrier de l'Avent sera offert aux enfants au cours de la semaine du 25 novembre 2023. Les voeux du Maire se dérouleront le 13 janvier 2024 à 11 heures, salle communale de Petit-Chemin.

Questions diverses :

PLUih : Rappelant avoir été désigné référent avec Mme Françoise CORBILLON par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2022, Monsieur le Maire confirme que l'élaboration du PLUIH est en cours.

Label Mares remarquables : Monsieur le Maire propose la candidature de la mare, située rue d'en Haut, au conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Le Conseil Municipal accepte la démarche.

séance est levée à 20 h 30

Le Maire,
Claude PATTE



La Secrétaire,
Françoise CORBILLON

